

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 JANVIER 2010

L'an deux mil dix, le dix neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DANZO Daniel, FAURE Maurice, VASSEUR Karine, SANTONAX Martial, LANTHEAUME Christiane, POURCHERE Jean-Daniel, ANDRE Jean Paul, GAS Marcel, CARRION Adèle, HUREL Noël.

Absents et excusés : AVALLET Michèle, DELAY Jean-Louis, PEDEUX Françoise.

Secrétaire de séance : Martial SANTONAX

Date de convocation : le 14 JANVIER 2010

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil.

L'ordre du jour du présent conseil peut être développé :

- Délibération Convention SPA 2010
- Délibération ligne de trésorerie : renouvellement
- Etat des restes à réaliser (dépenses et recettes d'investissement)
- Point apport volontaire et redevance incitative
- Projets 2010
- Urbanisme
- Comptes-rendus des délégués (commissions intercommunales, communales et syndicats)
- Courriers reçus
- Questions diverses

Objet de la délibération : Renouvellement Convention SPA 2010

Madame Le Maire a exposé au Conseil Municipal qu'il semble nécessaire de renouveler la convention annuelle avec la SPA.

Le choix de la prestation est de 0.21 € par habitant et par an pour la prise en charge uniquement ou de 0.26 € par habitant et par an pour l'enlèvement et la prise en charge des animaux.

Après délibération et à l'unanimité Mme le Maire est autorisée à signer la convention sur la base de 0,26 €/par habitant et par an.

Objet de la délibération : renouvellement de la ligne de trésorerie.

Madame Le Maire, après avoir exposé les utilités potentielles de cette ligne de trésorerie, soumet au conseil les propositions détaillées des organismes financiers postulants : Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Dexia.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne de Prévoyance de Rhône-Alpes (ci-après « la Caisse Rhône-Alpes ») et après en avoir délibéré, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Article 1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Primarette décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 100 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de Primarette décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes sont les suivantes :

Montant : ----- 100 000 Euros
Durée : ----- un an maximum
Taux d'intérêt applicable : ----- EONIA + marge de 0.80%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

-Périodicité de facturation des intérêts : ----- chaque mois civil par débit d'office
-Frais de dossier : ----- 100 euros, prélevés en une seule fois
Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dûs seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire, par 10 voix et une abstention, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Etat des restes à réaliser (Dépenses et recettes d'investissement)

Dépenses : En cette fin d'exercice, pour assainir la comptabilité, il est proposé de purger les "restes à réaliser". Exposé fait des sommes en souffrance pour diverses raisons, le conseil est unanime pour décider qu'il convient d'apurer les comptes comportant des restes à réaliser (ce qui ne supprime pas les projets concernés). Sauf en ce qui concerne les bâtiments pour lesquels la réserve passera de 6000 € à 3000 €, cette somme devant provisionner la réalisation d'un abribus. Cette purge des restes à réaliser permettra de réinjecter la somme de 23500 € dans le circuit financier de la commune.
Recettes : Les subventions obtenues pour : Les escaliers de l'école, les abribus, l'extension du parking de la SPAR et sa mise en sécurité n'ont pas encore été créditées sur la commune, ce qui rapportera la somme de 12751.10 €

Point apport volontaire et redevance incitative

Une étude sera menée avec le SICTOM pour l'installation de points d'apport volontaire supplémentaire dont le nombre et la localisation ne sont pas encore définis..

Projets 2010

Une liste non exhaustive des projets pour l'année 2010 est dressée dans le but de pouvoir les inscrire au budget futur, en fonction de leur pertinence, de leur coût et de leur faisabilité. On relève ainsi par exemple : le remplacement du véhicule communal, la mise en place de la signalétique communale, l'entretien de la voirie et les réparations urgentes en certains endroits, le renouvellement de bureaux à l'école, le renforcement du matériel et de l'outillage affecté à l'employé communal, l'aménagement paysager de la SPAR, la sécurité dans le village, des travaux d'entretien à l'Eglise, etc.

Urbanisme

Aucun dossier nouveau depuis le précédent conseil

Comptes-rendus des délégués.

- Communication CCTB : Le petit journal doit sortir en janvier
- Sécurité Incendie CCTB : mise en place d'un schéma directeur Bureau d'Etudes ; Alpes-Etudes

Courriers reçus :

- Mme JARS de Combe quartier se plaint de n'avoir jamais vu le chasse neige depuis l'an 2000 (!) et de ne pas avoir été débarrassée de ses ordures ménagères depuis plusieurs semaines à cause de la neige
- URSSAF : Un contrôle est programmé sur l'année 2008.
- INSEE suite au recensement de la population ; Primarette compte maintenant 712 Hts.
- Office du Tourisme : Assemblée Générale le 11 février à 20h30 à Châlon

Questions diverses

Rappel des dates pour les élections régionales : le 14 et 21 mars 2010

Le Vol par effraction (matériel informatique) dans l'enceinte du groupe scolaire a motivé un dépôt de plainte à la Gendarmerie de Beaurepaire.

Prochaines réunions : Commissions des finances : Jeudi 11 février 2010 à 20h00

Commission signalétique : mercredi 27 janvier 2010 09h30

Prochaine réunion du Conseil Municipal le MARDI 23 FEVRIER 2010 à 20h30

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 23h30